domainepublic.ch

Annoncer les rectifications IAA 1002 Lausanne

23 mai 2003 Domaine Public nº 1560 Depuis quarante ans, un regard différent sur l'actualité

Les ambiguïtés du bilatéralisme

e droit de toute société est évolutif; à plus forte raison lorsqu'il s'agit du droit d'une structure supraéta-I tique en construction comme l'Union européenne. Il y a douze ans, cette question était au centre des négociations sur l'Espace économique européen (EEE): comment s'arrimer non pas à un ponton mais à une barge mobile? Et l'on déploya beaucoup d'imagination pour que l'obligation de suivre le droit communautaire ne soit pas un abandon humiliant de souveraineté (droit d'être informé, droit d'«évoquer» une objection, arbitrage, etc.). Le refus de l'EEE par la Suisse a pu créer l'illusion d'une souveraineté totale recouvrée. De fait, le problème de l'arrimage est toujours omniprésent. Les accords bilatéraux, première série, doivent être adaptés à l'élargissement de l'Union européenne à vingt-cinq Etats (voir page 2). Les négociations sur l'adhésion de la Suisse aux accords de Schengen butent notamment sur l'évolution du droit communautaire et l'obligation, incontournable, de tenir compte de la démocratie directe helvétique. Et ce qui était déjà difficile pour l'AELE des sept face à la Communauté des douze est d'autant plus ardu pour une Suisse isolée face aux Quinze. Le bilatéralisme crée l'illusion de l'égalité des partenaires. L'élargissement à vingt-cinq va coûter à l'Union européenne; les fonds de développement et de cohésion seront plus largement sollicités, au détriment des anciens bénéficiaires. Pour limiter ces ré-affectations, l'enveloppe sera augmentée. De plus, la Suisse sera invitée à contribuer puisque, selon Bruxelles, son industrie d'exportation et ses services bénéficieront aussi de l'exper aux frais d'un ménage qui n'est pas le sien) a déjà un précédent. L'AELE avait prévu de participer pour 500 millions d'écus (environ 500 millions d'euros) d'aide dont l'affectation aux régions européennes bénéficiaires serait «déterminée par la Communauté qui en informe les Etats de l'AELE» (protocole 38). Le Conseil fédéral et le Parlement s'étaient ralliés à cette contribution (art. 115-117 du Message relatif à l'approbation de l'accord sur l'EEE du 19 mai 1992).

Mais aujourd'hui, la Suisse ne participera pas avec des partenaires à un pot commun. Elle est sollicitée, seule. Sa susceptibilité ne peut qu'en être renforcée. La Neue Zürcher Zeitung, dans un éditorial du 15 mai, a déjà donné le ton. Si la Suisse aide les pays de l'Est, ce qu'elle fait déjà, puisqu'elle y a consacré deux milliards de francs de 1990 à 2002, elle seule décidera du montant, de son affectation et de la durée de cette aide. Les négociateurs auront donc à déployer beaucoup d'habileté pour que l'aide suisse souveraine s'insère parfaitement (ô quelle coïncidence!) dans les programmes concrets préalablement arrêtés par l'Union européenne. Bruxelles devra avoir la finesse d'admettre que la contribution helvétique «volontaire» complète adéquatement les choix communautaires. A défaut, les risques d'un référendum en Suisse sont grands et les dégâts, en cas de refus populaire, considérables, à savoir l'échec rétroactif des bilatérales. Les diplomates trouveront donc un accord où la spontanéité masquera la contrainte. La «spontanéité contrainte», les linguistes appellent cette alliance des contradictoires, un oxymoron. C'est plaisant comme figure de rhétorique. Ce n'est pas durable comme figure politique.

Sommaire

Suisse-Europe: L'incontournable élargissement à l'Est (p. 2) Santé: Le remède qui ne soigne pas (p. 3)

pansion de l'Europe vers l'Est. Cette démarche en apparence incongrue (partici-

Sanctions internationales: Toucher

le point faible (p. 4)

Etrangers: L'identité dédoublée (p. 5) Forum: Une agriculture

à visage humain (p. 6)

Contrôle financier: Le pouvoir sous surveillance (p. 7)

L'incontournable élargissement à l'Est

La Suisse n'a pas le choix. Les accords que Berne a conclus avec l'Europe des Quinze doivent s'étendre aux dix arrivants de l'Est et de la Méditerranée. Les règles de Bruxelles sont formelles. Tous les pays membres doivent avoir les mêmes règles. En adhérant, chaque pays reprend obligatoirement «l'acquis communautaire», y compris les engagements internationaux de l'Union. Le libre-échange négocié par Berne avec les neuf en 1972 s'est étendu à douze puis à quinze. Les «bilatérales» entrées en vigueur en 2002 seront donc valables pour les vingt-cinq pays ou pour aucun d'entre eux.

Pour l'essentiel, l'élargissement des «bilatérales» est une procédure quasi automatique. A l'exception de la libre circulation des personnes. La Suisse a conclu cet accord avec l'Union dans son ensemble et avec chacun des quinze pays membres. Des négociations doivent donc s'engager avec les dix nouveaux venus pour régler quelques arrangements particuliers et transitoires. Mais les règles essentielles ne sont pas négociables. Pas question, par exemple, d'accueillir librement les Slovènes et de discriminer les Polonais.

L'élargissement des accords existants est donc une exigence juridiquement incontournable. Bruxelles a ajouté au dossier une condition politique supplémentaire: la participation de la Suisse au fonds de cohésion pour venir en aide aux nouveaux venus. Cette exigence ne découle pas d'un engagement antérieur. Mais on voit mal comment Berne pourrait la refuser (voir édito). Si la marge de manœuvre est très étroite visà-vis de l'Union, la Suisse conserve en revanche l'entière compétence de protéger son marché du travail de la sous-enchère salariale par des dispositions internes parfaitement «eurocompatibles».

Fermeté contre le dumping salarial

9 Union syndicale suisse (USS) réclame un ren-✓ forcement des mesures d'accompagnement déjà prises par la Suisse à l'introduction de la libre circulation des personnes avec l'Europe des Quinze. Pour économiesuisse, en revanche, il n'est nul besoin de revisiter le mécanisme actuel. Ils fonctionneront à l'Est comme ils fonctionnent à l'Ouest. Cette analyse patronale est hasardeuse. C'est ignorer le poids de la pression migratoire. L'Italie de l'après-guerre, puis l'Espagne et le Portugal nous ont envoyé des dizaines de milliers de travailleurs. Le flux a maintenant cessé. Il s'est même inversé. Mais la Pologne d'aujourd'hui, pour prendre ce grand pays de 40 millions d'habitants, a le même besoin d'immigration que l'Italie des années soixante. Le barrage dressé pour contenir les brises occidentales doit être renforcé pour se prévenir des puissants vents de l'est. Ceci d'autant plus qu'en Suisse, les représen-

tants de certains secteurs économiques, l'agriculture et le tourisme, lorgnent avec gourmandise vers la main-d'œuvre à bas prix.

Les conditions de l'USS

La lutte contre le dumping salarial prévue par les mesures d'accompagnement est confiée à des commissions tripartites Etat-employeur-syndicat. Elle surveille le marché du travail dans chaque canton et intervient pour combattre les abus. L'USS ne remet pas en question cette structure qui donne un rôle important aux représentants de salariés. Mais elle propose une série de retouches. En voici quelques-unes.

- Une instance nationale doit pouvoir intervenir pour se prémunir contre un éventuel laxisme cantonal.
- Les inspecteurs cantonaux du travail sont trop peu nombreux pour contrôler efficacement les entreprises. Il devrait y en avoir au moins un pour vingt-cinq mille em-

- plois. Pour respecter cette proportion, le canton de Vaud devrait, par exemple, engager trois inspecteurs supplémentaires.
- Les commissions veillent au respect des conventions collectives. L'Etat devrait pouvoir déclarer la force obligatoire d'une convention collective pour garantir des conditions de travail équitables dans une branche, sans tenir compte expressément du nombre des signataires de ladite convention.
- d'imposer des contrats-type de travail mentionnant des salaires minimaux dans les secteurs qui ne sont pas couverts par des conventions collectives. Mais cette possibilité est ouverte seulement lorsqu'on constate une sous-enchère abusive et répétée. L'USS s'était déjà élevée contre ces conditions très restrictives et ces sanctions tardives. Elle estime que les menaces accrues de sous-enchère salariale im-

posent des interventions préventives. Les contrats-type et les salaires minimaux devraient être possibles lorsqu'il y a risque de sous-enchère abusive.

Le référendum impossible

La réglementation suisse du marché du travail reste, dans l'ensemble, plus légère que celle en vigueur dans le reste de l'Europe. Les conditions mises par le syndicat pour soutenir l'extension de la libre circulation des personnes sont modestes et peuvent être considérées comme une sorte de rattrapage pour égaliser les conditions de concurrence avec les autres pays de l'Union européenne. Le dossier est bon. Mais il contient une faiblesse. L'USS sait qu'elle ne pourra jamais lancer un référendum contre l'élargissement. Son succès mettrait en pièce l'ensemble des accords avec l'Union et provoquerait un isolement meurtrier de l'économie suisse.

Le remède qui ne soigne pas

n Suisse, la santé a-t-elle un prix abordable? On pourrait le croire à voir la claque administrée à l'initiative qui prétendait abaisser le niveau des primes pour le plus grand nombre. Pourtant, on le sait, l'augmentation régulière des primes met en difficulté de nombreux assurés. Mais peut-être pas suffisamment pour former une majorité: les bas revenus bénéficient de subventions, substantielles dans les cantons où les primes sont les plus élevées, et les assurés aisés s'en sortent sans douleur.

L'explication est probablement à chercher ailleurs. Le texte de l'initiative laissait grandes ouvertes les portes de l'interprétation: quelle augmentation du taux de TVA? quel impact sur les différents niveaux de revenu? les cantons faibles consommateurs de soins vont-ils

payer pour ceux qui recourent plus souvent aux prestations médicales et pharmaceutiques? La bataille des chiffres a fait rage au cours de la campagne, faisant douter du sérieux de la solution proposée. Comment se risquer à appuyer un nouveau système de financement des coûts médicaux lorsque règne une telle incertitude quant à sa concrétisation?

L'échec est cinglant pour les socialistes qui se prévalent de compétences particulières en matière sociale. Un tel désaveu populaire d'une solution boiteuse face à une bonne question - le soutien est plus faible que celui obtenu pour les quatre dimanches sans voitures - met à mal leur crédibilité.

Forts de ce désaveu, le Conseil fédéral et le Parlement vont mettre l'accent sur des mécanismes susceptibles de juguler une hausse trop vigoureuse des coûts. Par exemple, la suppression de l'obligation de contracter. Mais les médecins sont en embuscade et les assurés ne semblent pas prêts à avaler une solution dont, par ailleurs, il ne faut pas attendre de miracle. Une autre proposition est d'augmenter la franchise minimale. Il ne faudra pas oublier des mesures moins spectaculaires, mais à coup sûr plus efficaces, comme la promotion des réseaux de soins (DP1535 et 1558). Avec la poursuite résolue de la planification hospitalière, l'unification des critères donnant droit à l'allégement des primes et la gratuité de l'assurance de base pour les enfants, on peut espérer tout à la fois freiner la spirale des coûts de la santé et rendre ces derniers plus supportables pour les familles.

Humeur

Initiatives: le temps des remises en question

raditionnellement, l'initiative populaire était considérée, à gauche et chez les Verts, comme un instrument de progrès. Permettant à la fois de lancer le débat et d'exercer une pression sur les autorités élues, elle était censée préparer le progrès social ou écologique. Souvent, le lancement d'une initiative était le premier pas symbolique vers la prise en considération des idées de nouveaux mouvements sociaux. La brutalité du rejet des sept initiatives du weekend dernier appelle une sérieuse remise en question de l'usage de cet instrument, d'autant que les «berezinas» se sont accumulées ces dernières années.

Si les initiants savent depuis toujours que leurs initiatives n'ont quasiment aucune chance d'être acceptées en raison de la double majorité, ils escomptent un effet indirect sur le processus parlementaire. En substance, sous la pression de l'initiative, le législateur est contraint d'accepter une partie des revendications des initiants. Mais encore faut-til que l'acceptation de l'initiative soit une hypothèse crédible. Or, tel n'est plus le cas, sauf pour certaines initiatives populistes de droite en matière d'asile et d'impôts. Et objectivement, on constate que les initiatives vont de plus en plus à fin contraire: les votations de ce week-end n'ontelles pas remis en selle l'énergie nucléaire et relégitimé un système de primes d'assurance maladie par tête qui semblait en perte de vitesse?

L'évolution de la communication politique contribue à affaiblir les initiatives. Alors qu'elle était longtemps considérée comme un antidote aux lobbys économiques, la démocratie directe est en passe de devenir leur instrument privilégié. Si l'asymétrie des moyens financiers n'est pas nouvelle, son impact est aggravé par l'affaiblissement des réseaux militants qui bénéficiaient à la gauche et aux écologistes. Les lobbys économiques mènent des campagnes de plus en plus efficaces et simplistes contre les initiatives, de sorte que l'on ne peut les contrer de manière adéquate.

Les succès occasionnels de la gauche en référendum relèvent en réalité de la même évolution: contre le gouvernement, un groupe référendaire peut gagner malgré de très faibles moyens financiers. Mais pour cela, il doit mener une campagne brutale et simplifier au maximum. Quelle que soit la question, la défense du «NON» est de plus en plus aisée. La gauche en est ravie lorsqu'il s'agit de combattre des démantèlements d'acquis socioécologiques ou des privatisations. Elle est déçue lorsque les innovations qu'elle propose se fracassent sur les récifs de la démocratie directe.

Ce constat nous ramène à la question de fond: notre collectivité est-elle encore capable de désirer et de décider d'un changement? Si oui lequel? Il semble en tout cas que le statu quo ait un très fort attrait, ou du moins qu'il l'emporte aisément. Mais cela signifie-t-il pour autant que la population suisse est, globalement, satisfaite de ses conditions de vie? Ou encore que les projets portés par les initiatives sont complètement décalés par rapport aux aspirations de la population? Plus prosaïquement, la population ne fait-elle plus confiance aux institutions et au monde politique pour lui proposer des changements crédibles? Ces questions sont importantes, car il serait surprenant que le statu-quo soit toujours la meilleure solution. L'immobilisme peut être synonyme de régression.

Toucher le point faible

Les sanctions décrétées par les Nations unies montrent de plus en plus leurs limites. Une initiative de la Suisse encourage les Etats membres à revoir leur emploi et leur application.

a crise irakienne a révélé les limites des moyens de pression à disposition de l'ONU, celles de l'embargo let des inspections», écrivions-nous dans DP 1559 (L'ONU et le droit des vainqueurs). Ces limites, la communauté internationale commence à en être consciente. Depuis la fin de la guerre froide, le Conseil de sécurité a décrété à plusieurs reprises des sanctions contre des Etats et des organisations coupables de menacer la paix: l'Irak bien sûr, mais aussi la Yougoslavie, la Libye, le Liberia, la Somalie, le mouvement Unita en Angola, le Cambodge des Khmers rouges, Haïti, le Rwanda, le Soudan, l'Afghanistan des Talibans, la Sierra Leone. Mais l'efficacité de ces mesures d'embargo reste faible; soit elles n'empêchent pas finalement le recours à la force, soit elles se révèlent peu dissuasives. Et souvent elles pénalisent plus les populations et des Etats tiers que les dirigeants visés.

La Suisse joue un rôle important dans la réflexion en cours sur des sanctions ciblées, mieux à même de faire revenir à la raison des gouvernements fauteurs de guerre. En 1998 et 1999, notre pays a organisé des rencontres d'experts, connues sous le nom de «processus d'Interlaken». Des sanctions telles que le gel des avoirs et les restrictions de déplacement des cercles dirigeants, aussi bien que l'embargo sur les armes, y ont été évoquées. Plus récemment, la Confédération a demandé à un institut universitaire américain d'élaborer une sorte de mode d'emploi pour la rédaction des résolutions

du Conseil de sécurité portant sur les sanctions financières, ainsi qu'un cadre légal et procédural pour l'application de ces sanctions par les Etats. Et celui qui n'était jusqu'à peu que l'observateur permanent de notre pays auprès des Nations unies à New-York a invité, conjointement avec le secrétariat de l'organisation, les représentants des Etats et des experts à débattre de ce thème.

La Suisse, forte de son expertise financière, fait là œuvre utile et donne une image plus positive que celle de lieu privilégié de recel de l'argent douteux qui lui colle à la peau.

www.eda.admin.ch/sub_dipl/f/home/thema/intla

Indicateurs économiques: La croissance dans tous ses états

Le niveau et l'évolution du produit intérieur brut (PIB) ne sont qu'une mesure grossière de la santé économique d'un pays, a fortiori de son niveau de développement et de la qualité de vie de ses habitants (DP 1555). Le Canada pourrait bien être le premier Etat à développer un instrument plus proche de la réalité.

Une commission d'experts désignée par le gouvernement propose de compléter les données économiques par des indicateurs écologiques. De cette manière, la création de richesses exprimée en termes monétaires pourra être évaluée à l'aune du développement durable: les activités économiques préservent-elles ou détruisentelles l'environnement et les ressources naturelles ? Si le projet est accepté, le budget canadien ne donnera plus seulement des informations sur la croissance, les ressources financières et les dépenses, mais également sur six indicateurs: l'évolution de la surface forestière, celle des zones humides, qui reflète le degré de biodiversité, la qualité des eaux et de l'air, les émissions de gaz à effet de serre et le capital humain, c'est-à-dire le niveau de formation de la population active. jd

Elections fédérales

L'apparentement radical - UDC

n se souvient de l'élection de Christiane Langenberger à la présidence du Parti radical suisse. Face à sa rivale zurichoise Trix Heberlein, qui est proche de l'UDC, pour ses convictions personnelles et par intérêt électoral, étant candidate au Conseil des Etats, la Vaudoise affichait sa volonté de résister à la démagogie de l'UDC et à ses excès verbaux et politiques. Elle fut élue sur ce programme.

Mais les radicaux et l'UDC zurichois ont passé une entente électorale: liste commune pour le Conseil des Etats (avec Trix Heberlein) et apparentement des listes pour le Conseil national. Cette alliance a été justifiée par un accord de fond: le problème européen, source de divergence, n'est plus d'actualité; en revanche, le programme d'économie et de moins d'Etat demeure prioritaire.

L'UDC zurichoise qui s'est affirmée contre la nomenklatura politico-financière de Zurich semble calmer le jeu, la défaite de la caste dorée étant évidente. Elle apparaît à la recherche d'une respectabilité gouvernementale supplémentaire.

Quant aux radicaux qui faisaient croire à une politique de centre-droit, ils ont choisi leur camp, clairement à droite. Zurich est trop importante pour que ce choix n'ait pas de répercussions nationales, Christiane Langenberger étant alors reléguée à un rôle décoratif. ag

L'identité dédoublée

L'intégration des enfants issus des migrants italiens et espagnols tord le cou aux lieux communs. Une étude récente trace le profil d'une génération qui réussit sa vie sans trahir ses origines.

n peut être italien ou espagnol et vivre en Suisse comme des Suisses. Ce sont les «secondas» et «secondos»; des jeunes adultes, qui ont aujourd'hui entre 18 et 35 ans, nés de parents étrangers ou arrivés en Suisse encore enfants. Samir, cinéaste zurichois de père irakien, a lancé le mot en 1993 dans un documentaire intitulé Babylon 2 (il est aussi l'au-

Révision du droit de la nationalité

Il s'agit, avant tout, de réduire les délais d'attente et de maîtriser les dérives bureaucratiques (le va-et-vient insoluble entre Confédération, cantons et communes) pour toute une génération d'étrangers nés en Suisse ou qui ont accompli la majorité de leur scolarité obligatoire dans le pays (cinq ans au minimum). On propose en outre l'introduction du droit du sol pour les étrangers de la troisième génération (les «terceros»). La diminution de la durée du séjour nécessaire à la naturalisation ordinaire est aussi à l'ordre du jour; elle peut s'étendre jusqu'à douze ans actuellement. Le droit de recours serait enfin à la portée des candidats recalés. Finalement, il est prévu de limiter les frais pour l'ensemble de la procédure; ils varient actuellement, suivant les cantons et les communes, entre 500 et 50000 francs.

Le Conseil national a approuvé la révision. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer. Le peuple tranchera en dernier. teur du récent Forget Baghdad). Le terme monopolise les médias alémaniques après un 1er mai 2002 agité. Les «secondos» sont accusés, à tort, d'avoir orchestré les désordres. Depuis un an, c'est aussi le nom d'une association basée à Zurich qui réclame, avec humour et sens du marketing, le droit d'être d'ici malgré des origines étrangères. Phénomène plutôt suisse alémanique, il touche, sans le dire, bon nombre d'immigrés en Suisse romande.

L'intégration en deux générations

Les «secondos» sont maintenant une catégorie sociologique, voire anthropologique, officielle. Le Fonds national de la recherche scientifique vient de leur consacrer une étude. Réalisée par Claudio Bolzman, Rosita Fibbi et Marie Vial, elle examine le processus d'intégration des enfants issus de la migration espagnole et italienne dans les villes de Genève et de Bâle. A parents et à milieux sociaux semblables, les étrangers, naturalisés ou pas, s'en sortent aussi bien que les Suisse à l'école et au travail. C'est la nouveauté. Elle contredit l'image galvaudée d'une deuxième génération engluée dans des filières de formation dévaluées et des emplois bas de gamme.

Bref, la mobilité sociale est une réalité. Les enfants ont pris le relais et ont amélioré leur situation. Les parents étaient manœuvres ou sommeliers, les enfants sont comptables ou employés de commerce. La tertiarisation de l'économie ne connaît pas les barrières nationales.

Les origines ne s'effacent pas

En revanche, l'identité des étrangers est clairement marquée par leur double appartenance. Elle est biculturelle. Ni assimilés ni séparés, les «secondos» vivent au cœur de deux univers à la fois. Ils sont ballottés entre le pays d'origine, ses attaches familiales et linguistiques, et le pays d'accueil via l'école, le travail, les associations et les amis. C'est la complexité qui prédomine, parfois l'équivoque. Plus suisses que les Suisses, mais dépourvus souvent de la nationalité, donc encore étrangers. Et ni vraiment Italiens ni Espagnols; étranger dans leurs pays d'origine. Ils sont l'un et l'autre; il est impossible de choisir. Leur identité est composite. C'est un assemblage original qui rapproche les influences et les pratiques sans les confondre ni les distinguer. On pourrait les appeler des «suissétrangers». Nostalgiques de Guillaume Tell et gourmands de familiarités méridionales.

La naturalisation accentue ce paradoxe. Les naturalisés penchent vers un certain conformisme qui favorise des trajectoires sociales à succès et assure le bien-fondé de leur condition binationale dont ils ne peuvent pas se débarrasser. Les non-naturalisés se tournent plus volontiers vers les pays de provenance et affirment leur différence de façon plus bruyante parfois, sans pour autant se départir de leurs pratiques quotidiennes franchement assimilées.

La forte revendication «d'égalité formelle» - des droits politiques pour les étrangers accompagnés d'une naturalisation facilitée, voire automatique pour la troisième génération - est le corollaire de l'«intégration dans la différence» caractéristique des «jeunes d'origine immigrée à la vie sociale helvétique». Encore étrangers et déjà Suisses. «Secondos»: ceux qui viennent après mais qui ne sont pas les seconds. md

Claudio Bolzman, Rosita Fibbi, Marie Vial, *Secondos - Secondas*, Seismo, Zurich, 2003.

www.secondas.ch www.secondo.net

Une réalité statistique incertaine

Il est difficile de déterminer le nombre de jeunes issus des migrations et établis en Suisse. La distinction entre parents et enfants nés en Suisse ou arrivés avant leur dixième anniversaire est absente des statistiques. De plus, les étrangers naturalisés ne sont pas pris en compte. Néanmoins en 2001, les Italiens de la deuxième génération seraient 140 000 parmi les 316 000 résidents en Suisse alors que les Espagnols seraient environ 25 000 sur 81 000.

On peut aussi estimer qu'environ un tiers des étrangers est né ou entré en bas âge en Suisse; soit 475 000 personnes sur une population d'un million et demi d'immigrés.

Une agriculture à visage humain

La solidarité contractuelle entre producteurs agricoles et consommateurs est au cœur de la souveraineté alimentaire défendue par une coopérative genevoise depuis 25 ans.

Les Jardins de Cocagne

a souveraineté alimentaire» est un concept développé par Via Campesina, syndicat paysan international. La souveraineté alimentaire considère le droit à l'alimentation comme un droit fondamental de la personne. La souveraineté alimentaire n'est pas un modèle mais un concept philosophique et politique. Un concept qui demande d'imaginer des solutions défendues par le gouvernement et les mouvements sociaux, pour que les paysans puissent produire des aliments qui répondent aux attentes des consommateurs locaux. Cette idée est en profonde contradiction avec les concepts purement techniques et économiques du monde actuel.

Les scandales des productions industrielles de masse (vache folle, poulet à la dioxine...) et la disparition des fermes (2000 par an en Suisse) démontrent que tout projet, basé uniquement sur le progrès technique et le

Les Jardins de Cocagne

Créés il y a 25 ans, les Jardins de Cocagne réunissent aujourd'hui 400 familles de consommateurs. Les producteurs et les consommateurs gèrent ensemble toute la filière entre la production et la consommation. Sur une surface de trois hectares, trois maraîchers cultivent des légumes frais pendant toute l'année. Les producteurs sont salariés de la coopérative. Tous les jeudis, l'ensemble de la récolte est partagé en 240 petites parts et 160 grandes parts et livré à 40 points de distribution. Pendant 45 semaines de l'année, les coopérateurs vont chercher leurs légumes dans leur quartier. Les plans de culture sont établis en fonction de ces livraisons hebdomadaires. Toute la production est valorisée par les membres de la coopérative. Les coopérateurs viennent participer aux travaux des champs ou à la livraison pendant trois à quatre demi-journées par an.

L'affaire Tourne-Rêve

Il s'agit de faire travailler le champ de tournesols de vos rêves, sans OGM, sans herbicides, sans produits de synthèse au moyen d'un contrat liant directement paysans et consommateurs et qui donne droit à environ 5 l d'huile extra vierge, pressée à froid pour un montant de 50 francs correspondant à une surface cultivée de 60 mètres carrés. Informations: jcocagne@worldcom.ch profit économique, mais dépourvu de projet politique, social et culturel, mène à la catastrophe. La souveraineté alimentaire inclut un commerce international juste. Elle ne s'oppose pas aux échanges mais à la priorité donnée aux exportations. Elle permet de garantir aux populations la sécurité alimentaire, tout en échangeant avec d'autres régions des productions spécifiques qui font la diversité de notre planète.

Une question de survie au Sud

Dans les pays du Sud, la lutte pour la souveraineté alimentaire est devenue une question de survie pour les paysans. Cette souveraineté ne peut être garantie que par l'accès à la terre (réforme agraire), l'accès à l'eau (pas de privatisation), l'accès aux semences (non aux OGM et au brevetage du vivant) et le contrôle des marchés régionaux par les producteurs locaux.

Pour une agriculture contractuelle de proximité

Au Nord, il s'agit de recentrer notre agriculture sur la production d'aliments de base pour les habitants de la région. Le terme «agriculture contractuelle de proximité» recouvre tous les systèmes d'organisation, de production et de distribution des aliments qui établissent des liens directs entre les consommateurs et les producteurs à l'image de l'affaire Tourne-Rêve (voir encadré).

L'agriculture contractuelle de proximité part de la conviction que l'agriculture est l'affaire de tous et que la nourriture est l'affaire de chacun. L'acte d'achat reflète le type d'agriculture que l'on désire. Manger des pommes exprime la volonté de faire cultiver un verger dans de bonnes conditions de travail et en respectant l'environnement. La pomme n'est plus une simple marchandise, elle est le fruit d'un accord entre le producteur et le consommateur. Par les contrats, les prix ne sont plus fixés en fonction des fluctuations arbitraires du marché, mais à l'avance, en fonction des coûts de production dans chaque région.

Les enjeux de l'agriculture contractuelle

Du côté des agriculteurs, elle stimule la production d'aliments pour les habitants de la région, tout en revalorisant les métiers de la paysannerie. Elle favorise la maîtrise et la connaissance de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation; directement avec les consommateurs. Elle se préoccupe des effets à long terme des moyens de production sur l'agriculture, sur la santé des humains et sur l'environnement.

Du côté des consommateurs, elle les encourage à manger des produits de la région. Elle nourrit le débat sur l'alimentation. Elle défend le droit des consommateurs à choisir ce qu'ils mangent, tout en sachant comment, par qui et dans quelles conditions la nourriture a été produite. Elle ravive les liens avec l'agriculture de la région en développant des relations avec les producteurs.

Nous ne pensons pas que tout le secteur de l'alimentation puisse s'organiser sous une forme aussi directe, entre producteurs et consommateurs. Mais elle pourrait présenter une solution pour nombre de paysans qui ne peuvent, ni ne veulent plus suivre la voie du productivisme; pour de jeunes agriculteurs qui cherchent à s'installer sur des terres, avec des moyens financiers raisonnables, ainsi que pour tous les citadins qui recherchent à renouer des contacts avec l'agriculture de leur région. Il ne s'agit donc pas de défendre une agriculture de «niche», mais de promouvoir la souveraineté alimentaire comme fondement de la politique agricole suisse.

Le pouvoir sous surveillance

Le licenciement sur le champ du chef du Contrôle cantonal des finances (CCF) dans le Canton de Vaud suscite la polémique. L'affaire Ethenoz révèle le rôle désormais considérable que joue le contrôle financier de l'activité étatique. Toutefois les contours institutionnels en sont encore mal définis.

l appartient au Parlement, élu au suffrage universel, de décider de l'affectation de l'argent public aux différentes tâches de l'Etat. Les arbitrages sur le budget sont du ressort unique du pouvoir le plus démocratique. L'argent est dépensé par le gouvernement. L'activité gouvernementale est bien entendu contrôlée par le législatif, en particulier par l'intermédiaire de commissions spécialisées.

L'objectif du contrôle financier est autre. Conçu dans un sens restrictif, il vise à assurer la régularité des comptes de l'Etat. Pour ainsi dire, l'on se borne à vérifier l'application des règles comptables. L'institution se rapproche alors de l'organe de révision d'une société anonyme, composé essentiellement de spécialistes; elle prend le plus souvent la forme d'un service de l'Etat sous la tutelle hiérarchique du gouvernement.

L'indépendance sans le pouvoir

Mais le contrôle financier se double le plus souvent d'un examen de l'efficacité de l'action de l'Etat: l'argent public est-il bien dépensé? L'activité prend alors un poids politique particulier qui rend nécessaire une plus grande indépendance vis-à-vis des pouvoirs établis. Les cantons de Vaud, dans sa récente Constitution, et celui de Genève, par un projet de loi (voir ci-dessous), prévoient d'instituer prochainement une Cour des comptes. Ces instances se démarquent avant tout par leur indépendance institutionnelle: nombre limité de membres, inamovibilité de la fonction, statut

de magistrats. Contrairement aux cours des comptes de la République française et de ses collectivités locales, elles n'auront cependant pas de pouvoir décisionnel: les tâches de la future Cour des comptes vaudoise sont calquées sur celles de l'actuel Contrôle cantonal des finances. Les travaux de ces autorités doivent être rendus entièrement publics: c'est la garantie que l'autorité politique n'étouffera pas les éventuels gaspillages et malversations révélés.

Contrôle comptable et politique

Est-il vraiment judicieux de confier à un même organe le contrôle technique de la régularité de la tenue de la comptabilité et celui de l'efficacité de l'action de l'Etat, qui implique des critères bien plus politiques? A Genève, le canton dispose déjà d'un instrument performant d'évaluation des politiques publiques, institutionnellement indépendant de l'administration. La Commission d'évaluation des politiques publiques examine l'efficacité de l'activité de l'administration dans les domaines qu'elle choisit ou que les autorités lui confient. La future Cour des comptes ne devrait dès lors pas examiner l'efficacité de l'action de l'Etat.

La séparation des pouvoirs est un équilibre fragile, une fine mécanique. La mise en œuvre d'une institution qui soit capable de contrôler l'activité financière de l'Etat sans confisquer le pouvoir du Parlement requiert un aménagement subtil des institutions. Pour mettre de l'huile dans les rouages sans bloquer la machine. ad

Vaud

Loi sur les finances (RSV 9.1. A)

Art. 46

«Le Contrôle cantonal des finances exerce la surveillance financière en s'assurant du respect des principes de la légalité, de la régularité et de l'efficacité».

Constitution vaudoise du 14 avril 2003

Art. 166

- « ¹ La Cour des comptes se compose de cinq membres, élus pour une période de six ans et rééligibles une fois. Ces membres sont élus par le Grand Conseil, sur préavis de la commission de présentation prévue à l'article 131.
- ² La Cour des comptes assure en toute indépendance le contrôle de la gestion des finances des institutions publiques désignées par la loi ainsi que de l'utilisation de tout argent public, sous l'angle de la légalité, de la régularité comptable et de l'efficacité.
- ³ Elle établit elle-même son plan de travail. Exceptionnellement, le Grand Conseil peut lui confier des mandats.
- ⁴ Elle publie les résultats de ses travaux, dans la mesure où aucun intérêt prépondérant, public ou privé, ne s'y oppose.»

Genève

Loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (RSGE D 1 10)

Art. 15

«Îl est créé une commission externe d'évaluation des politiques publiques, chargée de seconder le Conseil d'Etat, la commission de contrôle de gestion et la commission des finances du Grand Conseil dans leurs tâches d'évaluation des politiques de l'Etat et des services publics, ainsi que des entités dépendant de l'Etat».

Projet de loi sur la Cour des comptes Art. 1er

«La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des institutions cantonales de droit public et des organismes subventionnés.

Elle vérifie la légalité des activités et la régularité des recettes et des dépenses décrites dans les comptes et s'assure du bon emploi des crédits, fonds et valeurs gérés par les entités contrôlées.

La Cour des comptes rend publics ses rapports et dénonce aux autorités compétentes les abus et autres irrégularités constatées ».

L'usine de Grand-papa

Stefan Keller livre une chronique aigre-douce du temps des fabriques. Une époque à peine révolue où la Suisse était encore un pays d'ouvriers.

est loin Arbon, tout là-bas en Thurgovie au bord du Bodan. Cette ville ignorée des Romands a joué un rôle central dans le développement de l'industrie en Suisse. L'entreprise Saurer s'y est installé en 1862 et la ville, peu à peu, s'est structurée autour de la grande usine. A son zénith dans l'entre-deux guerres, c'était une des plus grandes et des plus innovantes entreprises de fabrication de camions et d'autocars de la planète. Aujourd'hui 300 personnes sont encore présentes et fabriquent des machines de précision. On se souvient de Nicolas Meienberg, de ses reportages doux et amers sur la Suisse et de son livre le plus célèbre, L'exécution du traître à la patrie Ernest S. Dans cette chronique de la ville d'Arbon et de l'entreprise Saurer, Stefan Keller en est le digne continuateur à travers anecdotes, portraits et petites saynètes.

La rudesse des conflits sociaux dans les années trente y apparaît en pleine lumière, à travers le chapitre consacré au suicide d'Emile Baumann, ouvrier tourneur qui ne supportait pas le travail à la chaîne. Mais, quelques semaines plus tard, c'est le patron, Hyppolyt Saurer qui décède d'une opération des amygdales. Les mêmes ouvriers qui manifestaient lors des obsèques de leur camarade se retrouvent, tout aussi émus et en larmes, à l'enterrement de leur patron. On reconnaît toute l'ambiguïté des entreprises paternalistes d'autrefois.

Le livre fourmille d'anecdotes, en particulier sur l'attitude de l'entreprise pendant la seconde guerre mondiale. Les frères Sulzer à Winterthur avaient décidé de ne pas fabriquer de l'armement pour l'Allemagne, mais ont livré des moteurs de bateaux pendant toute la guerre. Membres du conseil d'administration de Saurer, ils poussèrent l'entreprise d'Arbon à fournir l'Allemagne en pièces détachées, en particulier des carters et des vilebrequins pour des moteurs d'avions. Le négociateur de Saurer, Albert Dubois, faillit ruiner le marché. Lors d'une réunion à Stuttgart en 1941, un Allemand entra dans la salle avec un retentissant «Heil Hitler». Du coup Albert Dubois répondit par un «Heil Guisan». Il fut raccompagné manu militari à la frontière par la Gestapo. Cet incident n'empêcha cependant pas le marché de se conclure.

Bref, un livre délicieux sur le temps des fabriques et l'époque où la Suisse était le pays en Europe qui avait la plus forte proportion d'ouvriers dans sa population. jg

Stefan Keller, Le temps des fabriques, éditions d'En Bas, Lausanne, 2003.

Le zoo

Masaola Regenwald

oir des animaux en cages, telle est la réalité souvent insupportable à laquelle se résume une visite au zoo. L'ouverture de la «Forêt de Masaola» au zoo de Zurich, prévue en juin 2003, inaugure un projet de renouvellement visant à rompre avec cette conception datant du temps des colonies.

Sous le signe de l'écologie et du développement durable, le zoo, devenu un lieu de sauvegarde de la nature, devrait voir sa superficie doublée d'ici 2020 et répondre aux désirs d'un public friand d'expériences. Nulles trace de pots, de bacs, de barrières ou d'étiquettes explicatives dans la nouvelle forêt tropicale. Seul un centre d'information situé à la fin du chemin principal offre des renseignements aux personnes intéressées, un restaurant et un magasin de souvenir proposant une alternative aux moins studieux. L'atmosphère y est moite: l'humidité de l'air avoisine les 80% et la température les 30 °C. La lumière tamisée par les arbres ornés d'orchidées, le cri étrange d'oiseaux tropicaux et le bruit d'animaux invisibles rendent l'endroit peu hospitalier.

Pourtant le zoo de Zurich espère bien que les visiteurs affluent pour découvrir sa réplique de l'écosystème de Masaola, une presqu'île de Madagascar. Un projet est en cours pour rendre le zoo accessible par les transports publics et couvrir ainsi les 400 mètres qu'il faudra parcourir à

pied cet été pour pénétrer dans la «jungle». Une serre d'onze mille mètres carrés offre une reproduction aussi exacte que possible de cette région tropicale. De même, le projet des architectes Gautschi et Storrer permet de recréer un climat identique à celui de Masaola. Le zoo de Zurich vise ainsi à sensibiliser le public à la beauté de cet écosystème menacé et à faire connaître son engagement et sa sauvegarde, grâce à la création d'un parc naturel à Masaola qu'il soutiendra financièrement pendant les dix prochaines années. Reboiser Zurich pour empêcher le déboisement de Madagascar, voilà qui devrait changer notre opinion des zoos.

Carole Faes

IMPRESSUM

Rédacteur responsable : **Jean-Daniel Delley (jd)**

Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro: Alex Dépraz (ad) Carole Faes André Gavillet (ag) Jacques Guyaz (jg) Roger Nordmann (rn) Albert Tille (at)

Jardins de Cocagne

Responsable administrative: **Anne Caldelari**

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs Étudiants, apprentis: 60 francs @bonnement e-mail: 80 francs Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, cp 2612 1002 Lausanne Téléphone: 021/312 69 10 Télécopie: 021/312 80 40 E-mail: domaine.public@span.ch CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch